

Cadre du sprint vers l'innovation

Le secteur privé et les organisations à but non lucratif jouent un rôle essentiel pour assurer le succès de la mission AIM for Climate (Agriculture Innovation Mission for Climate, ou Mission pour l'innovation agricole pour le climat). Nous les encourageons à la rejoindre en tant que partenaires de sprint vers l'innovation¹ (Innovation Sprint Partners ou ISP). Le mandat d'AIM for Climate précise que pour devenir partenaire de sprint vers l'innovation, un organisme non gouvernemental doit « annoncer une augmentation de ses investissements autofinancés globaux² dans l'innovation agricole pour les systèmes alimentaires et agricoles intelligents face au climat sur cinq ans (2021-2025) ». Le présent document présente des orientations concernant les annonces à formuler pour ce faire. Il comprend des définitions d'ordre général afin de permettre une certaine souplesse, tout en assurant une augmentation des investissements.

Afin de rejoindre AIM for Climate en tant que partenaire de sprint vers l'innovation, ce dernier doit annoncer un sprint vers l'innovation. Un sprint vers l'innovation se définit comme :

- ✓ une augmentation des investissements autofinancés globaux pour atteindre un résultat
 - ✓ dans l'innovation agricole ET
 - ✓ au bénéfice de systèmes alimentaires et agricoles intelligents face au climat
 - ✓ à réaliser dans un délai rapide.

Une proposition de sprint vers l'innovation devrait répondre précisément aux questions suivantes :

- 1) Qui sont les participants au sprint vers l'innovation ?³
- 2) Quel est le résultat en matière d'agriculture intelligente face au climat ?
 - a. Comment le sprint augmente-t-il durablement la productivité et les revenus agricoles ? ET
 - b. Comment soutient-il l'adaptation et/ou l'atténuation ?
- 3) Quand l'activité s'achèvera-t-elle ?
- 4) De combien est l'augmentation des investissements autofinancés globaux ?

Il conviendrait, lors de la conception d'un sprint vers l'innovation, d'étudier les principes d'organisation suivants :

- **Idée audacieuse** : résultat quantifiable, concis et ambitieux mais réalisable, à l'appui des objectifs d'AIM for Climate.
- **Promotion de l'innovation et de la coopération**: en tirant profit du leadership sectoriel, de consortiums et/ou de partenariats public-privé pour concevoir, démontrer et déployer des approches et des outils innovants en matière d'agriculture intelligente face au climat.
- **Délai rapide** : l'activité devrait fixer un calendrier ambitieux pour atteindre les résultats, et ce, à une date antérieure à la fin de l'initiative AIM for Climate, soit la fin 2025.

Les sprints vers l'innovation doivent soutenir l'innovation en matière d'agriculture intelligente face au climat en augmentant la productivité agricole tout en s'adaptant au changement climatique, en développant la résistance à celui-ci et/ou en réduisant ou éliminant les émissions de gaz à effet de serre. Un sprint vers l'innovation pourra comprendre notamment les éléments suivants :

- **Augmentation de la productivité agricole** : amélioration de l'efficacité de l'usage des ressources, notamment hydriques, conceptions de variétés et d'hybrides optimisés, progrès en matière d'agriculture numérique et de précision.
- **Adaptation et renforcement de la résistance** : amélioration de la santé des sols, des hybrides et variétés, de l'efficacité de l'usage des ressources, notamment hydriques, progrès en matière d'outils de surveillance et de biotechnologie et/ou de pratiques de gestion durable pour maîtriser les nuisibles, la contamination et les maladies.
- **Réduction/élimination des gaz à effet de serre** : Progrès en matière de stockage à froid, amélioration des pratiques de gestion des engrais traditionnels, progrès des solutions alternatives à ces derniers, amélioration de la génétique, de l'alimentation et de la gestion du bétail, ainsi que du piégeage du carbone dans le sol, progrès en matière de réduction de la déforestation, passage à l'échelle de la technologie d'agriculture de précision et des pratiques durables d'utilisation des terres, amélioration de l'usage de l'énergie solaire et d'autres technologies agricoles renouvelables et progrès en matière de matériel associé à l'énergie verte.

¹ Rejoindre AIM for Climate en tant que partenaire gouvernemental, partenaire de sprint vers l'innovation ou partenaires des connaissances ne signifie pas que les participants se voient agréés ou qu'il existe un quelconque partenariat entre eux, mais implique leur intention de soutenir le but et les objectifs de

l'initiative AIM for Climate.

² L'investissement est spécifiquement pour des idées audacieuses dans le but d'encourager l'innovation dans un délai rapide. La responsabilité, le contrôle ainsi que la surveillance des investissements resteront du ressort du participant, à moins qu'il n'en décide autrement. Il conviendrait, dans l'annonce des nouveaux investissements, d'éviter toute double comptabilisation (p. ex. compter deux fois les mêmes investissements, c'est-à-dire une fois par les partenaires gouvernementaux et une seconde fois par les partenaires de sprint vers l'innovation).

³ Si, la plupart du temps, les partenaires de sprint vers l'innovation peuvent diriger la formation de ce sprint, cela n'empêche pas les partenaires gouvernementaux et/ou des connaissances d'y participer.

⁴ Devrait refléter le nouvel investissement accru par le(s) partenaire(s) de sprint vers l'innovation et prendre les mesures nécessaires pour éviter les doublons d'investissements signalés par d'autres participants à AIM for Climate.

En 2022, AIM for Climate a lancé quatre domaines principaux de sprint vers l'innovation :

- **Petits exploitants agricoles dans les pays à revenus faibles et moyens** : Les propositions de sprint vers l'innovation dans ce domaine doivent expliquer comment elles aboutiront à des solutions agricoles intelligentes face au climat qui profiteront aux petits exploitants agricoles dans les pays à revenus faibles et moyens. Le changement climatique transforme rapidement le paysage des petites exploitations agricoles, notamment les cultures et le bétail dont elles dépendent. Sous les effets de la chaleur, des sécheresses, des inondations et des nouveaux nuisibles, le changement climatique devrait réduire la productivité agricole de près de 30 % ; toutefois, avec des investissements ciblés dans la recherche, il est possible de concevoir à temps les outils dont les petits exploitants ont besoin pour s'adapter à ces enjeux et mettre en place des moyens de subsistance résistants face aux impacts de plus en plus négatifs du changement climatique, de façon à éviter une catastrophe.
- **Réduction du méthane** : Les propositions de sprint vers l'innovation dans ce domaine doivent expliquer comment elles œuvreront à créer des solutions agricoles intelligentes face au climat qui réduisent les émissions de méthane des systèmes agricoles et alimentaires. Le méthane (CH₄) est un gaz à effet de serre, ce qui signifie que sa présence dans l'atmosphère influe sur la température de la Terre et le système climatique. C'est le deuxième gaz à effet de serre le plus abondant après le dioxyde de carbone ; il représente à l'heure actuelle près de la moitié du réchauffement planétaire net. Le méthane est bien plus puissant que le dioxyde de carbone (24 à 84 fois plus puissant selon le délai) et ses effets sont surtout ressentis à court terme. Une réduction rapide des émissions de méthane est largement perçue comme la stratégie la plus efficace pour limiter le réchauffement à court terme, étant donné qu'il est vital de rester proche d'une augmentation de la température de seulement 1,5 degré Celsius à l'échelle mondiale.
- **Technologies émergentes** : Les propositions de sprint vers l'innovation qui se concentrent sur une technologie émergente doivent identifier comment elles utilisent et/ou font progresser l'application d'une technologie émergente au profit de solutions agricoles intelligentes face au climat. En général, le terme de technologie émergente s'utilise pour décrire une nouvelle technologie ou la poursuite de la mise au point d'une technologie existante. Les technologies émergentes sont généralement des technologies dont l'élaboration et/ou les applications pratiques sont encore en grande partie latentes, d'où l'émergence de leur importance. Ce sont par exemple la nanotechnologie, la biotechnologie, la robotique et l'intelligence artificielle.
- **Recherche agroécologique** : Les propositions de sprint vers l'innovation dans ce domaine doivent identifier les recherches au croisement de l'agronomie et de l'écologie afin de faciliter les solutions agricoles intelligentes face au climat. Le terme « agroécologie » peut se comprendre de différentes manières. Dans le contexte qui nous occupe, la recherche agroécologique a pour but d'inclure les disciplines de l'agronomie et de l'écologie afin de produire des solutions agricoles intelligentes face au climat qui soient soutenues par la science et les données, libérant la prospérité économique des éleveurs et exploitants agricoles.

Les partenaires de sprint vers l'innovation doivent quantifier les résultats visés, par exemple :

- Augmenter la productivité de la culture X avec une réduction de l'utilisation d'eau de Y.
- Permettre des tracteurs électriques à un coût de X dollars É.-U. ou moins, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre du matériel agricole par unité de production agricole de Y %.
- Améliorer les pratiques de gestion des sols et faire progresser l'utilisation des nouvelles variétés de semences, d'où une augmentation des rendements et une réduction de l'utilisation d'eau de X et d'engrais de Y.
- Changer les pratiques de gestion afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de X et augmenter le piégeage du carbone dans le sol de Y dans la culture Z tout en maintenant la productivité sur la même superficie ou une superficie inférieure.
- Obtenir un nouvel engrais à un coût de X dollars É.-U. réduisant les émissions de gaz à effet de serre par unité de production agricole de Y %, tout en maintenant et/ou en augmentant la productivité sur la même superficie ou une superficie inférieure.

Les propositions de sprint vers l'innovation devraient faire moins d'une page et inclure les éléments indiqués plus haut. Les participants sont encouragés à aligner leurs propositions sur un ou plusieurs des quatre domaines principaux. Les propositions doivent être envoyées à info@aimforclimate.org d'ici le délai indiqué sur le site Internet : <https://www.aimforclimate.org/innovation-sprints/>

Définitions

Augmentation des investissements : allocation de fonds supplémentaires entre 2021 et 2025, en prenant 2020 comme référence.

Exemple :

2020	=	1 000 000	dollars	É.-U.	(référence)
2021	=	1 500 000	dollars	É.-U.	(+500 000 dollars É.-U.)
2022	=	1 500 000	dollars	É.-U.	(+500 000 dollars É.-U.)
2023	=	1 000 000	dollars	É.-U.	
2024	=	1 500 000	dollars	É.-U.	(+500 000 dollars É.-U.)
2025	=	1 500 000	dollars	É.-U.	(+500 000 dollars É.-U.)
Augmentation de l'investissement = 2 000 000 dollars É.-U.					

Agriculture : science ou pratique agricole, notamment la culture de plantes et l'élevage d'animaux dans le but de produire des aliments, des fibres, du carburant et d'autres produits.⁵

Agriculture intelligente face au climat : approche permettant de guider les mesures nécessaires pour transformer et réorienter les systèmes agricoles afin de soutenir le développement avec efficacité et assurer la sécurité alimentaire dans le cadre d'un climat en mutation. L'agriculture intelligente adaptée au climat entend répondre à trois objectifs principaux : augmenter durablement les revenus et la productivité agricoles tout en s'adaptant au changement climatique, en développant la résistance à celui-ci et/ou en réduisant ou éliminant les émissions de gaz à effet de serre.⁶

Innovation : recherche, développement, démonstration et déploiement, notamment création, développement et mise en œuvre d'un nouveau produit, processus ou service, dans le but d'améliorer l'efficacité, l'efficience ou l'avantage concurrentiel.

Recherche et développement (R&D) : travail créatif et systématique entrepris dans le but d'augmenter la somme des connaissances, notamment les connaissances de l'humanité, de la culture et de la société, et de concevoir de nouvelles applications du savoir disponible. La R&D couvre trois types d'activités : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental. Elle comprend la recherche fondamentale, la recherche appliquée sur des sources, processus et/ou infrastructures connexes, la recherche pour résoudre des obstacles techniques précis qui entravent le progrès, les activités de développement de technologies telles que les travaux d'intégration de systèmes, les projets pilotes, les prototypes et les passages à l'échelle intermédiaires qui préparent la technologie dans le but d'une démonstration à pleine ou quasi pleine échelle. L'objectif principal de ces projets est de prouver les coûts-bénéfices pour les utilisateurs finaux par rapport à la vérification de concepts et technologies d'ingénierie dans le cadre du processus de développement.

Démonstration : Projets conçus pour prouver qu'une technologie ou qu'un ensemble de technologies peuvent opérer à pleine ou quasi pleine échelle comme prévu par les résultats à échelle intermédiaire.

Déploiement : Activités effectuées pour soutenir la dissémination d'innovations dans les systèmes alimentaires et agricoles intelligents face au climat, notamment les énergies propres et les technologies et pratiques d'atténuation des émissions, les partenariats volontaires, le renforcement des capacités, l'assistance technique, l'accord de permis, l'élaboration et l'application de règles et réglementations ainsi que de codes et normes, etc.

⁵ Dans le cadre d'AIM for Climate, comprend la sylviculture et les pêcheries.

⁶ Adapté de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – source : <https://www.fao.org/climate-smart-agriculture/fr/>